

Subject: 2023 Parking Services Annual Report

File Number: ACS-PWD-RPS-0002

Report to Transportation Committee on 27 June 2024

and Council 10 July 2024

Submitted on June 18, 2024 by Quentin Levesque, Director, Roads and Parking Services, Public Works Department

Contact Person: Scott Caldwell, Manager, Parking Services, Public Works Department

613-580-2424 ext. 27581, Scott.Caldwell@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : 2023 Rapport annuel du Service du stationnement

Dossier : ACS-PWD-RPS-0002

Rapport soumis au Comité des transports

le 27 juin 2024

et au Conseil municipal le 10 juillet 2024

Déposé le 18 juin 2024 par Quentin Levesque, directeur, Services des routes et du stationnement, Direction générale des travaux publics

Personne-ressource : Scott Caldwell, gestionnaire de secteur, Service du stationnement, Direction générale des travaux publics

613-580-2424, poste 27851 Scott.Caldwell@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Transportation Committee recommend that Council:

1. Affirm the allocation funding method and updated parameters for the Parking Initiatives Grant Program amounts as outlined in this report
2. Retain the full current balance of the Parking Reserve Fund to accommodate for future planned Capital Program Plan spending

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil municipal :

1. de confirmer la méthode de financement par affectation et les paramètres actualisés des provisions du Programme de subventions des initiatives de stationnement exposées dans ce rapport;
2. de maintenir le solde actuel intégral du Fonds de réserve pour le stationnement afin de tenir compte des dépenses planifiées et projetées dans le Plan du programme des infrastructures.

CONTEXTE

Géré par les Services des routes et du stationnement, qui font partie de la Direction générale des travaux publics, ce programme offre des services de stationnement public qui cadrent avec les buts et les objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement, approuvée par le Conseil municipal ([ACS2019-PWE-RPS-0016](#)).

Pour information, en date du 31 décembre 2023, le Service du stationnement gère :

- 3 790 places de stationnement payantes sur rue;
- 2 749 places hors rue dans cinq infrastructures de stationnement et 11 parcs de stationnement en surface.

En plus d'offrir des services de stationnement public dans le cadre du Programme municipal de gestion du stationnement, l'attention est de plus en plus monopolisée par les services de stationnement des vélos. La Stratégie de stationnement public pour vélos ([ACS2021-PWE-RPS-0001](#)) a été approuvée par le Conseil municipal en 2021, et le Service du stationnement est responsable du Programme de stationnement public pour vélos qui en découle. Ce programme continue d'évoluer et de se dérouler dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives et des recommandations de la Stratégie de

stationnement public pour vélos. À la fin de 2023, le Service du stationnement gérait 5 660 places de stationnement pour les vélos dans les infrastructures de stationnement et dans l'emprise publique.

La [Stratégie municipale de gestion du stationnement](#) (SMGS) oblige à déposer chaque année le Rapport annuel du Programme municipal de gestion du stationnement, dont le Conseil doit prendre connaissance. Dans le cadre de ce rapport, il faut déposer le Plan du programme des infrastructures. Le Rapport annuel 2023 du Service du stationnement répond à ces exigences et aux autres exigences relatives aux rapports se rapportant au Programme de mesure du rendement du Service du stationnement.

Conformément à la *Loi de 2001 sur les municipalités* et à la Stratégie municipale de gestion du stationnement, toutes les recettes que perçoit la Ville au titre des frais de stationnement doivent être dépensées d'après la SMGS, et il doit exister un lien raisonnable avec le stationnement. Le Modèle de financement reproduit dans la SMGS précise les recettes applicables et les dépenses correspondantes et établit les paramètres du Fonds de réserve pour le stationnement.

Le Plan du programme des infrastructures fait état de l'examen annuel des contributions que l'on s'attend à verser au Fonds de réserve pour le stationnement et des dépenses planifiées pour les cinq prochaines années. Les montants prévus peuvent être révisés selon l'évolution des conditions et des exigences. Nous continuons de soumettre pour approbation, dans le cadre du processus annuel de budgétisation, les besoins en financement.

Le Programme de subventions des initiatives de stationnement, qui s'appelait auparavant le « Programme de subventionnement des initiatives de stationnement des zones d'amélioration commerciale », a été établi en 2009 et donne aux zones d'amélioration commerciale (ZAC) qui ont des places de stationnement payantes une chance égale l'occasion de toucher des subventions pour les promotions et les projets qui cadrent avec les objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement. Jusqu'à maintenant, les ZAC se servent du financement apporté par les subventions pour mettre au point des brochures touristiques et le contenu des publicités et pour produire des infolettres consacrées à l'information liée au stationnement, qui sont toutes financées grâce aux recettes de stationnement de la Ville.

Lorsque le programme a été lancé, en 2010, les ZAC avaient droit à des subventions de 5 000 \$. Le montant des subventions a été porté à 10 000 \$ en 2019 dans le cadre de la [mise à jour de la Stratégie municipale de gestion du stationnement](#), approuvée par le

Conseil municipal. À l'époque, le personnel s'est engagé à adopter une approche qui tiendrait compte de l'importance des ZAC dans le calcul des sommes recevables pour ces subventions.

Les programmes de subventions et de contributions en cours financés par la Ville doivent être reconfirmés dans chaque mandat du Conseil municipal. La [Politique sur les subventions et les contributions municipales](#), ainsi que les Procédures sur les subventions et les contributions, qui ont toutes deux été mises à jour à une époque très récente, en 2018, font état de cette obligation.

ANALYSE

Le Rapport annuel 2023 reproduit dans la pièce 1, décrit dans leurs grandes lignes les initiatives et les réalisations du Service du stationnement en 2023 et explique en quoi elles cadrent avec la [Stratégie municipale de gestion du stationnement](#). Ce rapport fait aussi état du recensement des infrastructures de stationnement sur rue et hors rue, ainsi que de la synthèse des changements apportés durant l'année écoulée aux zones de stationnement payant.

En vertu de la Stratégie municipale de gestion du stationnement, le Programme municipal de gestion du stationnement doit être financièrement autonome. Autrement dit, les recettes apportées par le stationnement doivent permettre de financer la totalité des dépenses de fonctionnement et d'entretien des infrastructures pendant leur cycle de vie, en tenant compte des contributions versées au Fonds de réserve pour le stationnement, afin de financer l'aménagement, l'exploitation et la promotion du réseau de stationnement projeté.

Le Rapport annuel 2023 donne aussi des détails sur l'exercice des pouvoirs délégués en 2023 conformément à l'annexe K du Règlement municipal n° 2024-265 :

- 12 (2) – Tarifs des stationnements hors rue gérés par la Ville;
- 13 (2) – Tarifs des stationnements sur rue gérés par la Ville.

Le Rapport annuel 2023 mesure le rendement du stationnement selon 13 grands indicateurs gestionnels en les comparant aux années précédentes. Ces indicateurs cadrent avec la Stratégie municipale de gestion du stationnement et représentent une série d'objectifs énoncés dans le Programme de mesure du rendement du Service du stationnement, qui a été approuvé par le Conseil municipal dans le cadre de la Stratégie municipale de gestion du stationnement.

Enfin, le Rapport annuel 2023 comprend des détails sur le Plan du programme des infrastructures, qui donne un aperçu du budget des immobilisations et du statut projeté à plus long terme pour le Fonds de réserve pour le stationnement. Ce plan comprend sept programmes d'immobilisations. Collectivement, il rend également compte des initiatives relevées dans la Feuille de route technologique du Service du stationnement ainsi que des exigences relatives au cycle de la durée utile, de l'agrandissement prévu des infrastructures de recharge des véhicules électriques (VE), de la mise en œuvre de la Stratégie de stationnement public pour vélos, des études sur le stationnement, ainsi que des exigences se rapportant aux nouvelles places de stationnement publiques ou aux places de stationnement de substitution dans les nouvelles infrastructures.

La Stratégie municipale de gestion du stationnement établit le montant maximum et le montant minimum du Fonds de réserve pour le stationnement. Le minimum permet de s'assurer que l'on dispose des fonds permettant de gérer un programme viable et est actuellement fixé à 8 M\$. Le maximum permet de s'assurer que le Fonds de réserve pour le stationnement ne dépassera pas les besoins prévus et a été fixé à 20 M\$. Ces sommes sont appelées à changer dans le cadre du processus qui consiste à évaluer et à actualiser à intervalles réguliers le Plan du programme des infrastructures. Dans l'éventualité où il y a des fonds excédentaires, la Stratégie municipale de gestion du stationnement permet de les réaffecter surtout à l'aménagement de nouveaux parcs relais ou aux coûts du cycle de la durée utile des routes dans les zones de stationnement payant.

Le solde, à la fin de l'exercice 2023, du Fonds de réserve pour le stationnement s'établit à 20,073 millions de dollars, ce qui est légèrement supérieur au maximum. Conformément à la recommandation de ce rapport, le personnel de la Ville demande l'approbation permettant de conserver toute cette somme pour permettre de réunir le financement voulu dans les prochains exercices financiers. Même si selon les projections, le solde prévu à la fin de 2024 sera supérieur à 20 millions de dollars, les décisions sur l'affectation de cette somme seront prises dans le cadre des mises à jour qui seront apportées au Plan du programme des infrastructures lorsqu'on connaîtra mieux les besoins projetés.

Le Rapport annuel 2023 du Service du stationnement comprend le tableau et l'explication détaillée des dépenses en immobilisations planifiées pour la période de 2024-2028. Depuis l'approbation du budget 2024, on a établi d'autres prévisions pour les coûts du cycle de la durée utile (ce qui a pour effet d'augmenter les besoins en financement et les coûts) et pour les contributions projetées au Fonds de réserve pour le stationnement. (Il y a une baisse de ce qui est prévu en raison de la hausse des frais

d'exploitation.) C'est pourquoi nous avons redressé les affectations consacrées aux immobilisations pour la période de 2024 à 2028.

Le Rapport annuel comprend une description plus détaillée des redressements apportés aux dépenses en immobilisations planifiées.

Le Programme de subventions des initiatives de stationnement

Ce programme, qui est une constituante du Programme municipal de gestion du stationnement approuvé par le Conseil municipal, vise à permettre de collaborer avec les zones d'amélioration commerciale (ZAC) admissibles à la promotion et aux projets qui cadrent avec les objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement. Le Programme de subventions des initiatives de stationnement est conforme à la Politique sur les subventions et les contributions de la Ville d'Ottawa et doit être reconfirmé une fois dans chaque mandat du Conseil municipal.

Pour veiller à respecter la [Politique sur les subventions et les contributions](#), on a mis au point un aidemémoire d'évaluation de la conformité afin d'aider le personnel à assurer la transparence et la redevabilité. En outre, le personnel peut déclarer les conflits d'intérêts ou les risques potentiels, selon les modalités exposées dans les appendices A à C de la Politique sur les subventions et les contributions.

Depuis 2010, chaque ZAC qui a des places de stationnement payantes dans son périmètre a droit à la même subvention, qui était de 5 000 \$ au départ et qui se chiffre aujourd'hui à 10 000 \$. En 2023, deux subventions totalisant 11 000 \$ ont été attribuées, et cette information sera publiée [en ligne](#) dans le Rapport sur les subventions et les contributions de 2023. La ZAC du quartier chinois de la rue Somerset s'est servie du financement pour créer une campagne de publicité et de promotion consacrée au stationnement et aux modes de transport durable pour les événements et les festivals du quartier chinois. Dans le même temps, la ZAC de la rue Preston a mis au point un prospectus donnant une vue d'ensemble du stationnement, qui a été distribué parmi les visiteurs et les clients afin de promouvoir les visites des entreprises et la participation aux événements et aux festivals organisés dans la localité.

Pendant le processus de réactualisation de la SMGS, on a demandé au personnel de tenir compte des changements correspondant à la taille des ZAC pour calculer le montant des subventions. D'après l'évaluation du personnel et suivant la consultation menée auprès du Groupe de consultation des intervenants du stationnement et de la Coalition des zones d'amélioration commerciale d'Ottawa (OCOBI), on a confirmé que l'approche par paliers, fondée sur le nombre de places de stationnement payantes sur

rue, constitue l'indicateur privilégié pour déterminer le montant des subventions. Selon les résultats de cette évaluation, les subventions attribuées seront désormais de 5 000 \$, de 10 000 \$ ou de 15 000 \$. Les ZAC se situant dans les 50 % du nombre médian de places de stationnement payantes sur rue (en plus ou en moins) continueront d'avoir droit à la subvention de 10 000 \$. Les ZAC qui ont le moins grand nombre de places de stationnement payantes auront droit à 5 000 \$, et celles qui en ont le plus auront droit à 15 000 \$. Par rapport aux autres options qui ont été envisagées, cette méthode devrait être plus statique d'année en année (ce qui permettra de mieux mesurer la prévisibilité pour les ZAC), et le personnel pourra plus facilement vérifier les calculs et les communiquer dans les délais, conformément au cycle des demandes de subventions. On établira un processus qui permettra de préciser ce nouveau cycle, et on apportera les changements au montant des subventions en 2025.

Le Service du stationnement entend reconfirmer et poursuivre le Programme de subventions des initiatives de stationnement. Ce programme témoigne de la volonté de la Ville d'aider les ZAC en respectant les objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement. Il démontre que la Ville entend nouer des relations avec les intervenants de la collectivité et s'assurer que les visiteurs et les clients sont parfaitement au courant des options de stationnement offertes dans les différents secteurs. Nous veillons à répartir équitablement le financement parmi les ZAC afin de promouvoir l'autonomisation locale grâce à des solutions personnalisées pour répondre aux besoins de la collectivité et des entreprises.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Il n'y a pas de répercussions financières relatives à ce rapport. Le Plan du programme des infrastructures a été élaboré à partir de l'information et des données les plus exactes publiées au moment d'écrire ces lignes. Toutefois, elles peuvent être modifiées pour tenir compte de l'évolution des recettes, des impératifs opérationnels, des différentes priorités attribuées, des pressions inflationnistes, des variations des taux d'intérêt et d'autres facteurs indépendants de la volonté des responsables du Programme municipal de gestion du stationnement.

Nous nous attendons à ce que les paramètres et les indicateurs de l'attribution du financement à jour pour le Programme de subventions des initiatives de stationnement, selon les modalités exposées dans ce rapport, soient neutres du point de vue des coûts.

Conformément au présent rapport, les besoins en immobilisations révisés, exposés dans le Rapport annuel du Service du stationnement, seront compris dans la version provisoire du budget de fonctionnement et des immobilisations 2025 à déposer à l'automne 2024 auprès du Conseil municipal.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacle juridique qui empêche d'approuver les recommandations reproduites dans le présent rapport.

CONSULTATION

Le Rapport annuel 2023 du Service du stationnement a été présenté au Groupe de consultation des intervenants du stationnement (GCIS) le 7 mai 2024.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Le Programme municipal de gestion du stationnement prévoit cinq objectifs, dont l'un consiste à « [o]ffrir un nombre suffisant et optimal de parcs de stationnement publics d'utilisation générale sécuritaires, accessibles, pratiques et attrayants, et ce, de manière équitable et uniforme ». La Ville respecte aussi les exigences du stationnement sur rue et hors rue dans le cadre du Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la LAPHO de 2005). Le personnel de la Ville veillera à ce que toutes les normes d'accessibilité applicables soient respectées pendant le déroulement des projets et des initiatives recensés dans ce rapport, notamment en consultant le personnel compétent de la Ville. En outre, la Ville demande l'avis du Comité consultatif sur l'accessibilité pour le stationnement sur rue dans les cas où elle a l'obligation de le consulter, conformément à la LAPHO. Un représentant du Comité consultatif sur l'accessibilité fait également partie du Groupe de consultation des intervenants du stationnement. De nombreux projets destinés à améliorer l'expérience offerte à la clientèle, dont l'amélioration de l'éclairage et des panneaux d'orientation, ont des répercussions positives sur l'accessibilité.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité a exprimé des inquiétudes à propos de la protection des places de stationnement destinées aux personnes en situation de handicap. L'analyse des places de stationnement sur rue et hors rue dans les trois dernières années nous apprend que la diminution du nombre de places de stationnement payantes sur tout le territoire de la Ville est très limitée. Or, on continue

de nous adresser des commentaires sur des secteurs comme le marché By, qui continue de perdre des places de stationnement sur rue.

L'administration du Programme de stationnement public des vélos consiste à mener l'examen voulu et à faire appel au point de vue de l'accessibilité lorsqu'il s'agit de déterminer les nouvelles places de stationnement afin de veiller à préserver, pour les déplacements des piétons, un parcours accessible et sans obstacle.

RÉPERCUSSIONS SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le Service du stationnement doit rendre compte de tous les changements apportés aux tarifs, aux horaires et à la localisation du stationnement durant l'année en vertu de l'annexe du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (Règlement no 2024 265)* ce qu'il fait dans la pièce 1 du Rapport annuel 2023 du Service du stationnement.

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

Le Programme municipal de gestion du stationnement a cinq objectifs, dont l'un consiste à « [a]ccorder la priorité aux places de stationnement de courte durée offertes à un prix raisonnable pour soutenir les commerces, les institutions et le tourisme ». La teneur du présent rapport rend compte de cet objectif et vient promouvoir l'économie d'Ottawa, surtout en ce qui a trait à la priorité stratégique de l'attraction des entreprises de la Stratégie de développement économique de la Ville. Ce rapport met en lumière le Programme de subventions des initiatives de stationnement dans le cadre duquel deux ZAC ont eu droit en 2023 à une subvention. De surcroît, nous attirons l'attention, dans ce rapport, sur la participation des ZAC au Groupe de consultation des intervenants du stationnement.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Programme municipal de gestion du stationnement prévoit cinq objectifs, dont l'un consiste à « [p]romouvoir les modes de transport durables en mettant en place et en maintenant des programmes et des installations qui favorisent les options de déplacement durables, notamment le transport en commun, le vélo, la marche, les véhicules électriques, l'autopartage ainsi que les technologies émergentes ». Le Service du stationnement a participé, en 2023, à plusieurs projets destinés à encourager ces types d'initiatives, exposées dans la pièce 1.

Ce rapport fait le point sur le plan de mise en œuvre de la Stratégie de stationnement public pour vélos, qui prévoit des infrastructures de stationnement sécurisées pour les

vélos et d'autres initiatives dans le cadre du Programme de stationnement public pour vélos. De plus, comme l'indique le Plan du programme des infrastructures, les dépenses permettent entre autres de financer l'extension des bornes de recharge des véhicules électriques. Ces initiatives permettent de réduire, dans le cadre du Plan directeur de la Ville sur les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre des véhicules qui se déplacent.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ

Ce rapport met en lumière les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de stationnement public pour vélos en 2023. L'un des objectifs de la Stratégie de stationnement public pour vélos consiste à « [é]quilibrer les besoins en stationnement des vélos des différents générateurs de déplacements à vélo afin de tenir compte de tous les types de cyclistes ». La prise en compte de l'équité est une considération essentielle dans la mise en œuvre et l'administration des solutions adoptées pour le stationnement des vélos et des solutions adoptées pour le stationnement en général.

Les consultations menées auprès des résidents, dont les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les autres groupes méritant l'équité sont venues éclairer l'élaboration de la Stratégie de stationnement public des vélos. La mise en œuvre de cette stratégie vise à améliorer la participation à la vie publique et à promouvoir l'emploi des résidents, dont les groupes méritant l'équité.

Cette stratégie permet de s'assurer que l'implantation et la conception des places de stationnement des vélos promeuvent la sécurité des particuliers et des vélos, surtout les cyclistes vulnérables, dont les femmes. Les infrastructures de stationnement sont recensées en tenant compte de la sécurité, et notamment en assurant la ligne de mire, des environnements bien éclairés et la vidéosurveillance, dans les cas viables. Cette approche tient également compte de la répartition des places de stationnement des vélos afin de s'assurer que cette répartition est équitable dans la promotion de l'accès au stationnement public des vélos pour les collectivités, notamment les quartiers prioritaires.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre des recommandations reproduites dans ce rapport n'a aucune répercussion sur la gestion des risques.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Les recommandations reproduites dans ce rapport n'ont aucune répercussion sur les zones rurales, puisqu'il n'y a pas de stationnement municipal payant dans le secteur rural d'Ottawa.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

L'un des objectifs de la Stratégie municipale de gestion du stationnement consiste à promouvoir les modes de transport durable en étayant et maintenant les programmes et les infrastructures qui encouragent les choix dans la mobilité durable (soit les déplacements dans les transports en commun, à vélo et à pied) et les différents modes de transport, dont les véhicules électriques, l'autopartage et les technologies modernes émergentes.

Le Service du stationnement se consacre à la promotion des priorités stratégiques de la Ville, soit « une ville mieux connectée grâce à des options de mobilité fiables, sécuritaires et accessibles » et « une ville verte et résiliente », en augmentant la présence des agents de sécurité dans les garages de stationnement, en installant des casiers à vélo sécuritaires et en aménageant d'autres infrastructures publiques de stationnement des vélos, de même qu'en élargissant le réseau des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

La pièce 1 (Rapport annuel 2023 du Service du stationnement) est reproduite à la fin de ce rapport.

SUITE À DONNER

La Direction générale des travaux publics mettra le Rapport annuel 2023 du Service du stationnement à la disposition du public et des groupes d'intervenants et prendra les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations approuvées de ce rapport.